

**FSJES TETOUAN
UNIVERSITE ABDELMALEK SAADI**

SUPPORT DU COURS

THÉORIES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINES

PROFESSEUR

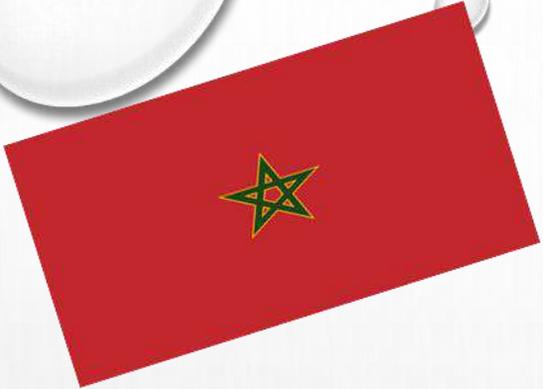
MME BAKKALI

Visiter eBoik.com



Modèle de développement durable





Droit constitutionnel

Dahir n° 1-11-91 du 27 chaabane 1432 (29 juillet 2011) portant promulgation du texte de la constitution

Article 31:

L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit :

- aux soins de santé ; - à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat; - à une éducation moderne, accessible et de qualité ; - à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables ; - à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ; - à un logement décent ; - au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi; - à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite ; - à l'accès à l'eau et à un environnement sain ;
- **AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**



APPEL ROYAL



« La rénovation du modèle de développement national.....

«La mise en place d'une commission spéciale chargée du modèle de développement.. ..organe consultatif... Sens élevé de responsabilité.. Essor.. »

Discours Royal du 31/07/2019
(Fête du trône)

 **«Au renouvellement du modèle de développement. ..approche participative...vise à faire avancer le Maroc sur la voie du progrès, à améliorer les conditions de vie de ses citoyens, à réduire les inégalités sociales et spatiales.... »**

Discours royal du 20/08/2019
(66^{ième} anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple)



Mis en place d'une commission spéciale sur le modèle de développement en novembre 2019 pour réfléchir un nouveau modèle de développement.

Etat des lieux



Propositions d'un nouveau modèle réaliste et exécutable

Approche participative



1-Modèle du développement durable ou de croissance verte et inclusive

I- LE CONTEXTE DE L'EMERGENCE DU CONCEPT

Prémices

Débat

Genèse

Apparition Officielle

II- FONDEMENT THEORIQUE

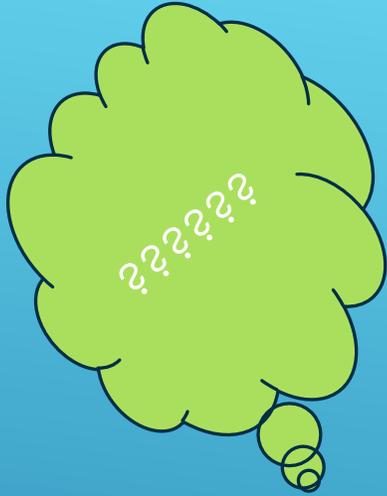
Principe responsabilité (Hans Jonas)



I

CONTEXTE D'EMERGENCE DU CONCEPT





Premières tentatives de coopération mondiale pour protéger la nature (1913 ;1923)



Conférence internationale sur la protection de la nature à Berne en 1913



➔ Campagne contre la dégradation de la nature

➔ Premier Appel à la protection mondiale de la nature
Contexte : industrialisation naissante



**Congrès international pour la protection de la
nature,
faune et flore, sites et monuments naturels à
Paris en 1923**

**Forum d'échange entre les scientifiques et professionnels de différents
secteurs d'activité (succès avec 300 participants de 17 pays)**

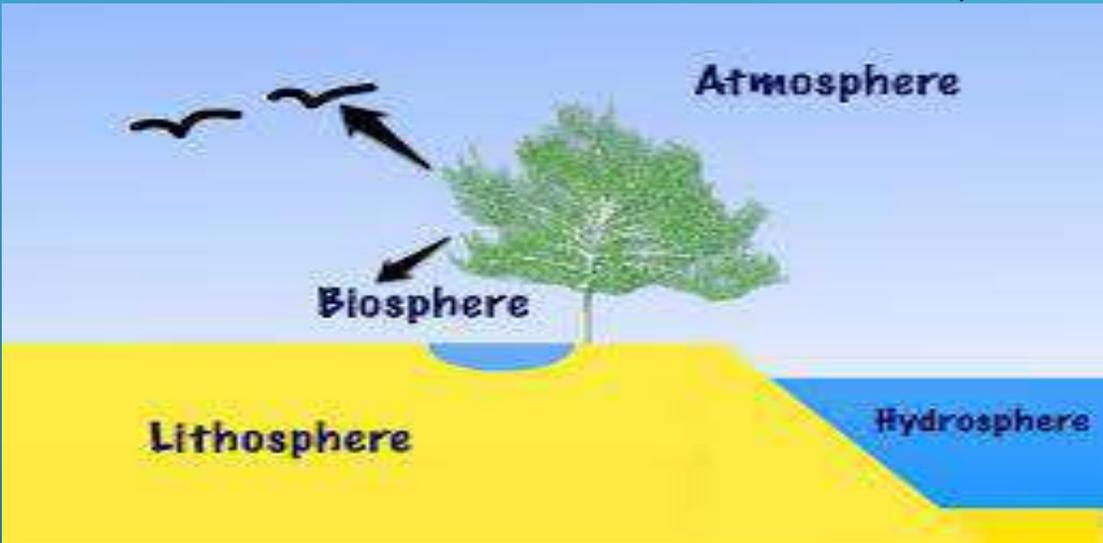


***Défense de la protection de la nature et des paysages pour préserver
« les richesses naturelles et artistiques »***

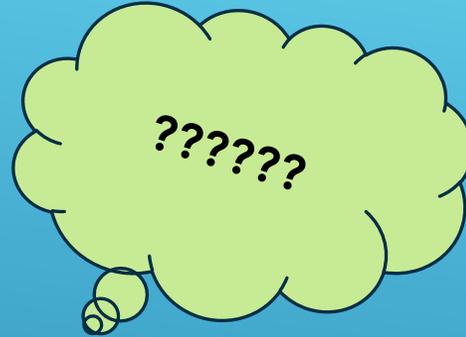
**Objectif:
Ne pas appauvrir la nature surexploitée industriellement**



**Prémices de l'émergence du concept
de développement durable
(1968,1972)**



La Conférence sur la biosphère à Paris(UNESCO -1968)



Débat sur « l'idée d'un développement écologiquement viable »

C'est un forum intergouvernemental regroupant des scientifiques, économistes, sociologues, responsables politiques des pays développés et en voie de développement

Contexte: Les Trentes glorieuses

(Développement de la société de consommation et son impact sur l'environnement)





Déclaration de la nécessité :

***de rationaliser l'utilisation des ressources de la biosphère**
***et d'améliorer les relations entre l'homme et son environnement** pour assurer aux générations futures des conditions de vie satisfaisantes car toute personne dans le monde dépend complètement des écosystèmes de la planète et des services qu'ils procurent.



Adoption d'une série de recommandations sur les problèmes de l'environnement pour l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources terrestres dont le MAB (Programme international de recherche sur l'homme et la biosphère pour freiner la dégradation des sols, réduire la pollution de l'air et des eaux lancé en 1972 par l'UNESCO)





**Une première analyse des problèmes environnementaux sur le plan planétaire en
*liaison avec le développement***



**Affirmation que *l'utilisation et la conservation* des ressources terrestres et aquatiques
doivent aller de pair**



Gestion rationnelle des ressources naturelles



Interrogation du Club de Rome sur l'influence de l'homme sur l'environnement (1972)

??????

Réflexion sur la problématique environnementale en relation avec l'homme

1972: Rapport « the limits to growth » ou « halte à la croissance »



Le système économique mondial est confronté à la diminution des ressources et la dégradation de l'environnement



Les contraintes environnementales peuvent rendre la croissance économique impossible





Croissance
démographique
(surpopulation)



Croissance
industrielle
(techniques)





P. Ehrlich (biologiste) met en avant que la croissance démographique comme la plus grande cause de dégradation environnementale « The population Bomb » (1968)

**B. Commoner (biologiste) met en avant que la transformation des processus agricoles et industrielles sont à l'origine de la dégradation environnementale (utilisation mécanisation, pesticides, nouvelles technologies
« L'encerclement: nature, homme, technologie » 1972**





**La croissance ZERO
en stabilisant le niveau de la population et la
production à l'échelle mondiale
(thèse Ehrlich et Commoner)**



Eviter un désastre environnemental



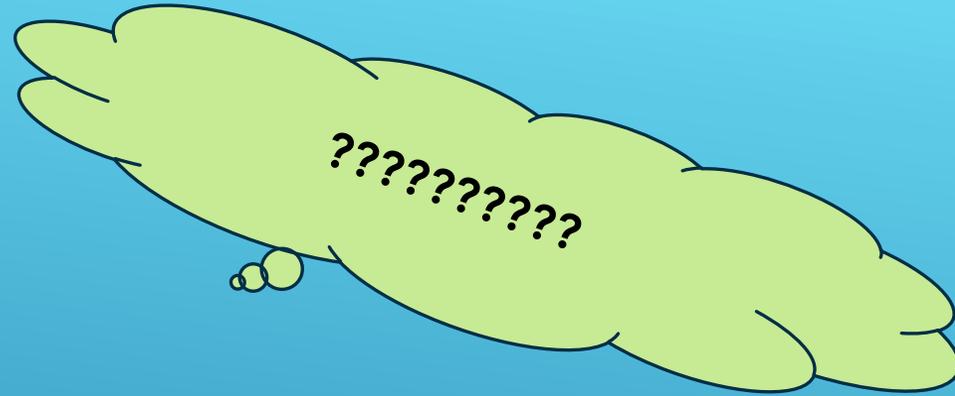


**La technologie doit alors être utilisée
Dans la résolution des problèmes qu'elle a posés dans un cadre
bien défini, selon des règles pour éviter d'autres effets négatifs
sur les générations futures**



**L'intervention de l'éthique devient légitime d'où le principe
de responsabilité**





« L'agir humain est devenu dangereux pour l'espèce humaine du fait de la technique qu'il a créée »



Responsabilité et solidarité des générations successives du fait de leur relation avec les éléments naturels



GENESE DU CONCEPT

Diffusé dans les années 1970 par les ONG en relation avec les préoccupations environnementales qui dénoncent l'empreinte de l'activité humaine sur l'équilibre des écosystèmes (dénonciation du modèle de développement industriel occidental et ses biais dans la course illimitée à la croissance pour faire face à une démographie mondiale galopante)(l'idée est que les problèmes environnementaux sont dus à un matérialisme et des excès de conso des sociétés industrielles avancées)

INNOVATIONS TECHNIQUES
DECOUVERTES SCIENTIFIQUES

Gaspillage des ressources naturelles, la pollution et la disparition des espèces, réchauffement climatique, évènements météorologiques extrêmes, catastrophes écologiques



APPARITION OFFICIELLE DU CONCEPT

Première apparition officielle en 1980 dans un rapport publié par le PNUE l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) et le WWF (fonds mondial pour la nature):

« La stratégie de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable »



Émergence de la notion de participation locale
(consultation planification prise de décision et gestion)

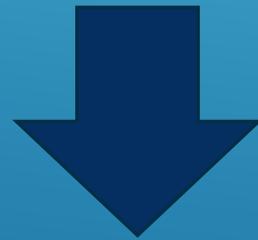


Émergence de la notion de développement durable liée
à la conservation des ressources vivantes qui améliore les
perspectives de développement durable



Le développement

La modification de la biosphère et l'emploi des ressources humaines, financières vivantes et non vivantes pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie.



Surexploitation de la biosphère. Sa modification doit être réalisée *sous le principe de précaution* car risque de ne pas pouvoir l'utiliser indéfiniment.





Développement



Amélioration de la qualité de vie des hommes



Conservation de la vitalité et diversité de la Terre (respect de la capacité de charge de la biosphère)



DEFINITION OFFICIELLE



Définition officielle dans le Rapport Brundtland en 1987
« Our common futur »

« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Révolution de la façon de penser et la pratique du développement
car met en liaison le développement et l'environnement



Problèmes environnementaux graves
Défaillances économiques



liés aux systèmes de production et consommation non durables ou non responsables et à un mode de développement non en phase avec les écosystèmes déséquilibrant les relations entre l'homme et la nature



ADOPTION OFFICIELLE

Conférence de Rio en juin 1992



Adoption de l'agenda 21 « stratégie mondiale pour le développement durable »



Produire plus



Répartir mieux



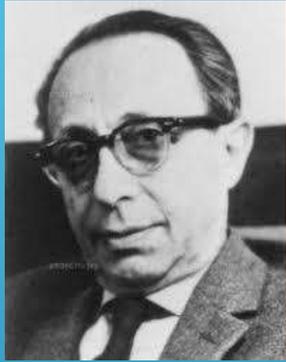
Préservation de l'environnement



II

FONDEMENT THEORIQUE
« Principe responsabilité »





Relations
homme-
nature?
Dans le
long terme

**« Le principe responsabilité »
Hans Jonas**

La superpuissance technologique : menace pour
l'humanité car source de déséquilibre des relations :
humanité / nature

Ses conséquences ne sont pas maîtrisables



« Le progrès n'est pas le garant
d'amélioration » J.J rousseau



L'homme existe car il a une valeur absolue
inhérente:
Obligation de le protéger pour préserver
l'humanité



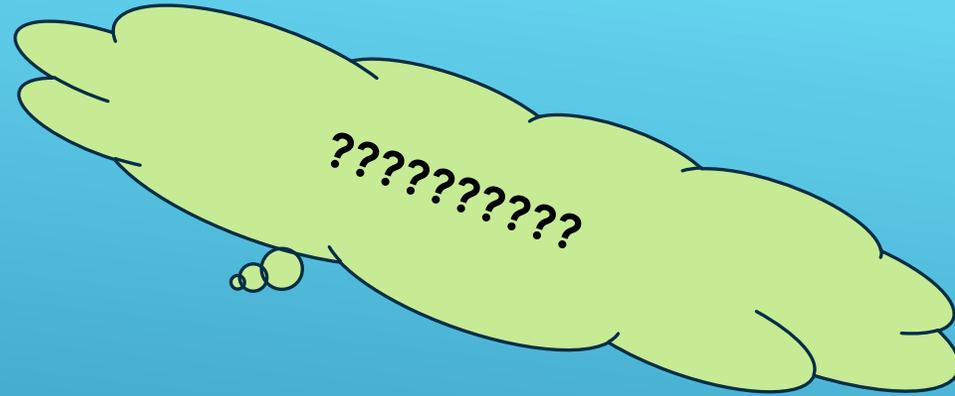


**Incapacité des sociétés à assurer leur
responsabilité en matière environnemental**



**Le progrès est devenu sa propre contrainte:
Révélation de l'impact d'origine anthropique sur le
climat**



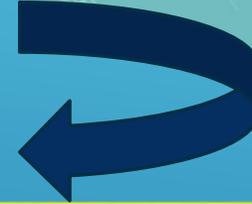


« L'agir humain est devenu dangereux pour l'espèce humaine du fait de la technique qu'il a créée »



Responsabilité et solidarité des générations successives du fait de leur relation avec les éléments naturels





**Pratique de la recherche et technologie dans :
un cadre éthique de responsabilité**

**exprimée à travers l'équité intergénérationnelle et la solidarité
(toutes les générations constituent une seule communauté et
elles sont liées entre elles par un socle commun les ressources
environnementales)**





**La technologie doit alors être utilisée
Dans la résolution des problèmes qu'elle a posés dans un cadre
bien défini, selon des règles pour éviter d'autres effets négatifs
sur les générations futures**



**L'intervention de l'éthique devient légitime d'où le principe
de responsabilité**



UNE NOUVELLE VISION DU MONDE

VOIE ALTERNATIVE: MODE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »



Logique environnementale
priorité à la préservation de la planète
car son avenir est menacé par les
modes de production et consommation
non durables (changement climatique
impact tous les secteurs économiques
et ralentissement économique



Logique de croissance
innovatrice verte et inclusive



Démarche du développement durable



Progression de la production
Amélioration de la qualité de la croissance

Dans un cadre éthique, responsabilité
partagée et de solidarité intergénérationnelle



Respect de
l'environnement



Redistribution équitable des
richesses





BON COURAGE

